

MISSION TRANSACTION + LOCATION IMMOBILIERE

Tarifs maximums applicables à compter du 26/12/2024



TRANSACTION VENTE ACHAT

Intermédiaire entre vendeur et acheteur pour la vente ou l'achat d'un bien immobilier sur le montant du prix de vente

Jusqu'à 50.000 € 8.33 % H.T (+ TVA 20 %) = 10 % TTC

Forfait minimum de 3.000 euros TTC

De 50.001 à 90.000 €...Forfait 4166,66 € HT (+ TVA 20 %) = 5000 € TTC

De 90.001 € à 250.000 € 5 % H.T (+ TVA 20 %) = 6 % TTC

Au de la 250.001 € 4.16 % H.T (+ TVA 20 %) = 5 % TTC

Les honoraires sont à la charge du Mandant

Estimation, Avis de Valeur avec Etude Comparative de Marché *

100 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 120.00 euros TTC

* estimation gratuite dans le cadre d'une mise en vente, pour tout autre motif nous consulter

TRANSACTION LOCATION

Intermédiaire dans la location d'un bien immobilier

• **Location de locaux vides ou meublés pour Habitation Principale ou secondaire**

a) Entremise et négociation – Actions commerciales

3,5 % HT (TVA en vigueur 20 %) = 4.20 % TTC calculé sur le loyer annuel

(A la charge du bailleur)

b) Visite – Montage dossier – Rédaction Bail

6.66 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 8,00 € TTC le m² (application loi ALUR)

(A part égale, locataire et bailleur)

c) Rédaction état des lieux d'entrée

2.50 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 3,00 € TTC le m² (application loi ALUR)

(A part égale, locataire et bailleur)

(HONORAIRES plafonnés à 1 mois de loyer par parties)

• **Location de locaux autre qu'habitation**

Montage du dossier – Rédaction des Actes

1 mois de loyer avec minimum de perception

de 79.16 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 95.00 € TTC

(A la charge du preneur)

• **Location de locaux Professionnels ou Commerciaux**

a) Recherche du locataire – Visite – Négociation

7% HT (TVA en vigueur 20 %) = 8.40 % TTC calculé sur le loyer annuel

b) Montage du dossier – Rédaction des Actes

Forfait : 500.00 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 600.00 € TTC

(A la charge du preneur)

MISSION TRANSACTION + LOCATION IMMOBILIERE

Tarifs maximums applicables à compter du 26/12/2024



Dans le cadre de sa mission de location, Marchais Immobilier Gestion recherche un candidat locataire, assure les visites, le montage du dossier du candidat locataire, rédige les actes et effectue l'entrée du locataire dans les lieux. Pour cette mission Marchais Immobilier Gestion percevra une rémunération spécifique, à savoir

• Location de locaux vides ou meublés pour Habitation Principale ou secondaire

- a) Entremise et négociation – Actions commerciales
3,5 % HT (TVA en vigueur 20 %) = 4.20 % TTC calculé sur le loyer annuel
(A la charge du bailleur)
 - b) Visite – Montage dossier – Rédaction Bail
6.66 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 8,00 € TTC le m² (application loi ALUR)
(A part égale, locataire et bailleur)
 - c) Rédaction état des lieux d'entrée
2.50 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 3,00 € TTC le m² (application loi ALUR)
(A part égale, locataire et bailleur)
- (HONORAIRES plafonnés à 1 mois de loyer par parties)**

• Location de locaux autre qu'habitation

Montage du dossier – Rédaction des Actes
1 mois de loyer avec minimum de perception
de 79.16 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 95.00 € TTC
(A la charge du preneur)

• Location de locaux Professionnels ou Commerciaux

- a) Recherche du locataire – Visite – Négociation
7% HT (TVA en vigueur 20 %) = 8.40 % TTC calculé sur le loyer annuel
- b) Montage du dossier – Rédaction des Actes
Forfait : 500.00 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 600.00 € TTC
(A la charge du preneur)

Dans le cadre de sa mission de gestion courante, Marchais Immobilier Gestion gère le bien pour le compte du bailleur. Sa mission portera sur la gestion Administrative, Juridique, Comptable, Financière et technique du bien immobilier, en application et dans les limites et conditions prévues au mandat de gestion. Pour cette mission de gestion courante, Marchais Immobilier Gestion percevra des honoraires de gestion, à savoir :

PACK ECONOMIQUE 4,08 % HT (TVA en vigueur 20 %) = 4.90 % TTC
PACK CONFORT 6,25 % HT (TVA en vigueur 20 %) = 7.50 % TTC
PACK PRESTIGE 7,92 % HT (TVA en vigueur 20 %) = 9.50 % TTC

(Voir conditions des packs en agence)

Calculés sur le montant des sommes dues par le locataire en application du bail, ainsi que des sommes encaissées à titre d'indemnités, subventions, ou autres

Avec un minimum de perception d'honoraires de gestion courante annuels de :

295.00 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 354 € TTC
Les honoraires de gestion sont à la charge du Mandant

Estimation, Avis de Valeur avec Etude Comparative de Marché *

100 € HT (TVA en vigueur 20 %) = 120.00 euros TTC

* estimation gratuite dans le cadre d'une mise en location, pour tout